

**L'Action mondiale des Parlementaires (PGA)
Parlement du Trinidad**

**Travaux de promotion de la ratification de la Convention des Nations Unies
Sur les Armes biologiques ou à toxines**

**Intervention du Député Caleb J. Desrameaux
Député de la circonscription de Tabarre
Vice-président de la Chambre des Députés**

Chers collègues parlementaires, distingués invités,

Je souhaiterais remercier le parlement de Trinidad et Tobago et en particulier le Sénateur Wade Mark de nous accueillir si chaleureusement et à vous distingués invités, je vous salue fraternellement au nom de mes collègues parlementaires de la 50^{ème} législature.

Mandaté par l'assemblée des Députés et par le bureau qui préside la session dont les travaux seront clôturés le deuxième lundi du mois de janvier 2019, je suis fier de participer à ces travaux encouragés par l'Action Mondiale des Parlementaires de la région caribéenne pour la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines.

Le Président de la Chambre des Députés, l'Honorable Gary Bodeau, avait souhaité participer, lui aussi, à cet Atelier Parlementaire. Il est malheureusement retenu par des engagements tout aussi importants, mais antérieurement pris. Il m'a toutefois demandé de vous transmettre sa solidarité pour un triomphe mondial et total de la ratification, par tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, de cette judicieuse convention qui vise, en définitive, la paix entre les Etats et le mieux-être des populations de tous les pays du monde. L'objectif est noble et, par conséquent, à encourager. Pas de dérobade du côté de la République

d'Haïti. En effet, notre pays a toujours été à l'avant-garde de tous les idéaux de paix dans le monde, tout comme il a été membre fondateur des Nations Unies.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, distingués invités,

La convention sur les armes biologiques ou à toxines signées le 12 avril 1972 et entrée en vigueur trois ans plus tard, soit le 26 mars 1975, est, il est important de le rappeler, un élément clé dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Cette convention est aussi venue dire halte à toute menace directe à la biodiversité. Alors, force est de constater que, jusqu'au 25 mars de cette année 2019, soit 44 ans après sa mise en application, elle est ratifiée par 182 Etats sur un total de 197. C'est beaucoup, mais ce n'est pas suffisant, vue le contenu de la convention.

Au nom de la Chambre des Députés et en celui de tous mes frères et sœurs Haïtiens et Haïtiennes, je saisis l'occasion pour féliciter les parlements de ces Etats et en particulier des Etats de la région de la Caricom qui, grâce à leur vote conjugué au multiple, ont rendu forte cette convention qui condamne à l'illégalité le développement et la production d'armes biologiques. Il est vrai que certaines faiblesses constatées dans la convention n'interdisent pas tout à fait la production de ces armes qui dépend du but pour lequel elles sont développées. Sur ce point, nous aurions souhaité que tous les signataires de la convention respectent leur signature. Il y va du bien-être de l'humanité.

Venons-en maintenant au point clé de mon intervention : la non encore ratification de la convention par le Parlement de mon pays. Je suis ici pour enlever tout doute quant à un éventuel refus par le parlement haïtien de ratifier la convention. Au nom de mes pairs parlementaires haïtiens, je souligne solennellement à l'attention de tout un chacun que la séance de la ratification n'est qu'une question de contretemps. Et, le meilleur palliatif au contretemps est, bien sûr, le temps. La ratification va venir. Je vous dois, toutefois, des explications sur tous les aspects de ce contretemps.

Haïti n'étant ni producteur ni utilisateur d'armes biologiques ou a toxines, la signature, la ratification et la mise en œuvre de la convention devaient être une

question de simple formalité. Les travaux préparatoires à la séance de ratification ont déjà été effectués.

En effet comment ne pas ratifier une convention qui vient protéger Haïti et le reste du monde contre les effets dévastateurs de ces armes largement utilisées contre les humains pendant les deux guerres mondiales ? En utilisation souvent sur des boucliers humains, elles avaient enlevé la vie à des dizaines de milliers d'êtres humains. Elles ont répandu çà et là des maladies, comme la peste, qui ont décimé bien des dizaines de milliers de personnes. Haïti a toujours contribué à la protection de l'être humain et entend conserver son rang.

Signé par l'Exécutif, le texte de la convention avait déjà transmis au Parlement le 8 mars 2017. Soucieux des prescrits de la constitution et de ses règlements internes, le parlement entendait seulement respecter les différentes étapes tendant vers la ratification du précieux document.

Dans un premier temps, toutes les commissions parlementaires concernées sont mises en branle. Vous me permettez de citer la Commission Environnement qui devait rencontrer les responsables du ministère de l'Environnement ; La Commission Santé a eu une séance de travail avec la ministre de la Santé ; la Commission Affaires étrangères avait travaillé avec une délégation de la chancellerie ; la Commission Agriculture/Ressources naturelles a tenu plusieurs séances de travail avec le ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural. Au tour de la Commission Justice et Sécurité publique de rencontrer le ministre de la justice avec son équipe technique. La Commission Défense avait aussi travaillé avec le ministère de la Défense. Une séance de travail a eu lieu aussi avec le Laboratoire national. Toutes ces rencontres visaient à recueillir les avis des différentes instances du pouvoir exécutif concernées par la question avant de passer à l'action. Même le groupe Parlementaires contre la faim s'était prononcé positivement sur le sujet.

Les explications fournies ont été convaincantes, il ne restait que la ratification de la convention en Assemblée nationale. Aussi, le Président de la Chambre des Députés et celui du Sénat se sont volontiers rencontrés autour d'une éventuelle séance en assemblée nationale.

La ratification de la Convention a déjà été plusieurs fois à l'ordre du jour, notamment au projet d'ordre du jour de la séance en Assemblée nationale du 14 mai 2018. Le seul inconvénient, c'est que les deux chambres se réunissent en assemblée nationale bien souvent sur demande du Président de la République pour le vote d'une ou des lois qui nécessitent le bénéfice de l'urgence ou lors de l'ouverture et de la fermeture des sessions. Travaillant avec des agendas différents, le Sénat et la Chambre des Députés se réunissent rarement en assemblée nationale. Une telle réalité contribue à faire trainer la ratification de la convention qui est pourtant plusieurs fois à l'ordre du jour.

Toutefois, deux possibilités s'offrent à nous, Députés et Sénateurs, pour une ratification urgente, telle que souhaitée par tous sans opposition : soit une ratification en chambre séparée, soit une assemblée nationale spéciale à envisager par les deux bureaux des deux chambres. On travaille pour l'adoption de la meilleure formule.

Il me faut aussi signaler que la 50^{ème} législature est à sa dernière session avant les prochaines élections pour le renouvellement de la chambre des députés et le renouvellement du tiers du sénat. Les parlementaires qui, en grande majorité, sont candidat à leur succession, partent souvent en précampagne dans leurs circonscriptions respectives. De plus, vous n'êtes pas sans savoir qu'une crise politique bat son plein en Haïti. Cette crise perturbe bien souvent le fonctionnement régulier de nos institutions. Le parlement n'échappe pas aux effets de cette crise et les séances tiennent compte ces derniers temps des priorités des priorités.

Enfin, tous les groupes parlementaires que j'ai rencontrés avant mon arrivée ici sont très motivés pour que la séance de ratification ait lieu en Chambre séparée sitôt l'investiture du prochain gouvernement probablement ce mois de mai. Une telle décision rendra la tâche plus aisée et plus réaliste.

Lors de mon retour dans mon pays à la suite de cet Atelier Parlementaire, je continuerai la sensibilisation de mes collègues sur la nécessité de ratifier le plus rapidement possible la Convention sur les armes biologiques, aussi du fait qu'une

telle ratification permettrait le plein accomplissement de l'universalité de ladite Convention dans la région.

La ratification de la Convention aurait de nombreux avantages pour mon pays dont :

- Une participation active au maintien de la paix et de la sécurité mondiale.
- Un alignement des mesures nationales sur les meilleures pratiques de l'hémisphère.
- Un renforcement des mesures de prévention des risques de biosécurité lié à un double usage.
- Un alignement des mesures nationales sur les objectifs de non-prolifération des pathogènes biologiques prévue par la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

De plus, il convient également de souligner que si Haïti devenait un Etat Partie à la Convention sur les armes biologiques, la contribution annuelle du pays serait environ de 50 dollars américains. Cette information nous avait été communiquée lors d'un Séminaire sur la promotion de l'universalité de la Convention sur les armes biologiques, organisée par le Ministère des affaires étrangères d'Haïti et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU.

Je m'engage personnellement et en ma qualité de vice-président de la Chambre des Députés d'Haïti de travailler à la ratification le plus rapidement que possible de la Convention sur les armes biologiques ou a toxines.

Je vous remercie pour votre attention et votre compréhension. Je suis aussi disposé à répondre à vos questions.